



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

DECEMBRE 2022

NUMERO SPECIAL N° 137

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....3
Arrêté DDTM n° 044 du 13 décembre 2022 portant interdiction de dépassement et limitation de vitesse pour tous les véhicules poids lourds de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) dans le département de la Manche

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté DDTM n° 044 du 13 décembre 2022 portant interdiction de dépassement et limitation de vitesse pour tous les véhicules poids lourds de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) dans le département de la Manche

CONSIDÉRANT l'obligation de garantir la sécurité des personnes et des biens ;

CONSIDÉRANT les difficultés de circulation liées aux conditions climatiques ;

Article 1 : Les véhicules et ensembles de véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes :

- ne sont pas autorisés à effectuer de manœuvres de dépassement
- leur vitesse maximale autorisée est abaissée de 20 km/h

sur tous les axes du réseau routier départemental et communal dans le département de la Manche du 13/12/2022 à 21h jusqu'au 14/12/2022 9 h.

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT